



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/50/228  
12 juillet 1996

---

Cinquantième session  
Point 109 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/50/L.74)]

50/228. Élargissement de la composition du Comité  
exécutif du Programme du Haut Commissaire  
des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale,

Prenant note de la décision 1996/212 du Conseil économique et social, en date du 9 février 1996, relative à l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

Prenant note également de la demande d'élargissement de la composition du Comité exécutif figurant dans la lettre, en date du 23 novembre 1995, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères d'Irlande 1/,

1. Décide de porter de cinquante à cinquante et un le nombre des États membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;

2. Prie le Conseil économique et social d'élire le membre supplémentaire à sa session de fond de 1996.

120<sup>e</sup> séance plénière  
7 juin 1996

---

1/ E/1996/5.